

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 juillet 2024**

**Délibération n° CP-2024-3584**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Voirie - Cession, à titre onéreux pour un montant de 1 €, à la Société d'économie mixte immobilière locale (SEML) Sacoviv ou à toute autre société qui lui sera substituée, d'une partie d'une emprise du domaine public située rue Beethoven - Constitution de servitudes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

**Commission permanente du 8 juillet 2024****Délibération n° CP-2024-3584**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Voirie - Cession, à titre onéreux pour un montant de 1 €, à la Société d'économie mixte immobilière locale (SEML) Sacoviv ou à toute autre société qui lui sera substituée, d'une partie d'une emprise du domaine public située rue Beethoven - Constitution de servitudes

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération Vénissieux - Dévoiement de la rue Beethoven fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Dans le cadre de la réhabilitation complète de la résidence Le Monery à Vénissieux, la SEML Sacoviv prévoit le réaménagement des espaces extérieurs et des stationnements privatifs et, par conséquent, le dévoiement d'une partie de la rue Beethoven entre la rue Bela Bartok et le boulevard Novy Jicin.

Cette opération d'ensemble permettra, à terme, de regrouper la résidence actuellement scindée en deux parties, afin d'améliorer la collecte des ordures ménagères, de gérer le stationnement résidentiel, de délimiter les espaces urbains, de végétaliser et enfin d'assurer la transition architecturale et urbaine du secteur.

Au regard du phasage des travaux, il sera nécessaire de procéder à des acquisitions et à des cessions foncières en plusieurs phases :

- l'intervention de la SEML Sacoviv ne pouvant s'opérer sur du domaine public, la 1<sup>ère</sup> étape sera de désaffecter-déclasser et céder une 1<sup>ère</sup> emprise de 1 802 m<sup>2</sup> de la rue Beethoven, afin de créer un nouveau parking résidents et une raquette de retournement, avec un calendrier prévoyant la signature de l'acte de cession au plus tard le 31 mai 2024,

- la 2<sup>nde</sup> étape consistera en l'acquisition, par la Métropole, après travaux d'aménagement, de l'emprise de 2 415 m<sup>2</sup> correspondant à la future rue, sur la base du plan de récolement, avec un objectif de livraison à août 2024,

- la cession à la SEML Sacoviv devra intervenir sur le reliquat des 1 254 m<sup>2</sup> de l'ancienne rue Beethoven au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

C'est dans ce contexte que la SEML Sacoviv a sollicité la Métropole pour acquérir, dans une 1<sup>ère</sup> phase de travaux, une partie du domaine public située rue Beethoven, afin de créer un nouveau parking résidents et une raquette de retournement.

La délibération relative à la désaffectation et au déclassement de l'emprise précitée a été approuvée par le Conseil de la Métropole du 24 juin 2024.

## II - Désignation du bien

Il s'agit d'une partie d'une emprise du domaine public, d'une superficie d'environ 1 802 m<sup>2</sup>, située rue Beethoven à Vénissieux.

## III - Servitudes

Suite aux observations de la direction du cycle de l'eau, il y aura lieu d'instaurer :

- la mise en place d'une servitude non *aedificandi* ne permettant ni la construction, ni la présence d'arbres au-dessus et située à moins de 3 m du réseau,
- le maintien des accès au réseau existant en continu pour les opérations de curage et des travaux de réhabilitation si nécessaire.

## IV - Conditions de la cession

Aux termes du projet d'acte, la cession de cette emprise interviendra au prix de 1 €, terrain nu libre de toute occupation.

Les parties ont convenu de céder les autres fonciers sur la même base de prix.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE), consultée sur le montant de la cession, indique une valeur supérieure à celle que l'acquéreur s'engage à verser.

Au regard de l'intérêt général de cette opération visant la réhabilitation d'une résidence de logements locatifs sociaux, permettant l'aménagement d'une nouvelle voirie avec un tracé plus cohérent améliorant la desserte locale, la Métropole n'a pas suivi cet avis.

Tous les frais liés à cette vente, y compris le document d'arpentage, sont à la charge de la SEML Sacoviv ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 5 décembre 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

## DELIBERE

**1° - Approuve** la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 1 €, à la SEML Sacoviv, d'une partie du domaine public métropolitain, d'une superficie d'environ 1 802 m<sup>2</sup> située rue Beethoven à Vénissieux, dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 27 février 2023 pour un montant de 1 150 000 € en dépenses sur l'opération n° OP09O5582A.

**4° - La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 € en recettes - chapitre 75,
- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 387 500 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre au chapitre 041 sur l'opération n° OP07O2752.

**5° - Tous les frais** liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 juillet 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-321196-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
---